

Commune de BOOTZHEIM
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 janvier 2021

Sous la présidence de M. ROHMER Clément, Maire.

Date de convocation : 11.01.2021
Nmb de membres élus : 15
Nmb de conseillers en fonction : 14
Nmb de conseillers présents : 12
Nmb de procuration : 00

Etaient présents :

Mesdames, DOUCHE Angélique, KLEINDIENST Catherine, LUDAESCHER Irène, ULLMANN Anne-Marie, WURTH Sophie, LUSTENBERGER Aude et Messieurs FAHRNER Dominique, HEMRIT Brice, GEIMER Martial, MATHIS Benoît, SIVADIER Lucas.

Etaient absents excusés :

Mme BECKER Thi et Monsieur RIEGERT Olivier

Procurations : ../..

Secrétaire de séance :
Mme LUDAESCHER Irène

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de séance du 09.12.2020**
2. **Approbation de devis**
 - a) Site Internet
 - b) Matériel informatique
3. **Antennes de radiotéléphonie mobile**
4. **Renouvellement de l'Association Foncière**
5. **Divers et informations**

Ouverture de la séance à 20h15

M. le Maire remercie l'assemblée pour sa présence et adresse à tous les conseillers municipaux ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021. Il leur adresse également ses remerciements pour leur participation et leur implication depuis le début du mandat. Il remercie plus particulièrement MM. FAHRNER et MATHIS qui se sont chargés du déneigement des rues lors de l'épisode neigeux de la semaine passée. M. le Maire précise qu'il regrette que la situation sanitaire actuelle perturbe l'action communale et empêche la convivialité.

En termes de personnel, M. le Maire précise que l'absence de M. TOUATI Antony, ouvrier communal polyvalent, est prolongée. L'organisation actuelle sera reconduite pour permettre un fonctionnement dans les meilleures conditions possibles. A ce titre, M. HEMRIT Brice est remercié pour ses nombreuses interventions de maintenance dans les différents bâtiments communaux.

Enfin, M. le Maire informe à regret le Conseil Municipal de la démission, pour raisons personnelles, de M. PAVIS Claude. Ce dernier a adressé sa démission par courrier recommandé en date du 12/01/2021 à la

Adresse de réception en préfecture
067-216700567-20210119-2021-01-19-PV-DE
Date de transmission : 12/01/2021
Date de réception préfecture : 29/01/2021

réglementation en vigueur, la démission est définitive dès sa réception par le Maire qui en informe immédiatement le représentant de l'État dans le département. Les démarches auprès de la Sous-Préfecture ont été faites.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09.12.2020

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance du 09 décembre 2020, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 09.12.2020 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

2. APPROBATION DE DEVIS

A) SITE INTERNET

M. le Maire rappelle que la refonte du Site Internet figurait dans la profession de foi lors de la campagne électorale. La vétusté du site et les failles de sécurité ne permettent plus sa mise à jour.

La commission «Informatique/communication/nouvelles technologies» s'est réunie en date du 16.12.2020 pour étudier neuf offres. M. le Maire demande à ce qu'une attention particulière soit accordée à l'image de la commune que le site renverra aux utilisateurs. Le nouveau site devra être moderne, convivial, intuitif, sécurisé, évolutif, fluide et rapide dans sa consultation. Il faudra être attentif à ce qu'il soit adapté aux différents supports numériques avec une assistance réactive pour sa maintenance.

M. le Maire propose de retenir la proposition de la société KARDHAM DIGITAL pour un montant de 6 708 € TTC (soit 5 590 € HT) qui semble correspondre au cahier des charges. Cette offre est également la plus élevée parmi toutes celles réceptionnées. M. le Maire souligne l'expérience, le sérieux et la fiabilité dégagés par cette société. Elle a d'ailleurs conçu les sites Internet de plusieurs communes de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Mme LUDAESCHER soulève que certains points avaient été abordés par la commission mais mériteraient d'être approfondis et précisés par une réunion complémentaire.

Après débat, M. le Maire a souhaité prendre en compte la position de chacun quant à l'approbation du devis proposé ou le report de la décision. Le vote ayant été très serré, M le Maire souhaite reporter ce point à une séance ultérieure. Il charge les membres de la commission «Informatique / communication / nouvelles technologies» d'approfondir le dossier et d'organiser les consultations souhaitées des candidats.

B) MATERIEL INFORMATIQUE

M. le Maire fait état d'un matériel informatique vétuste en mairie et à l'école. Certaines mises à jour ne sont plus possibles ce qui compromet l'utilisation de certains logiciels. De plus, la vétusté a pour conséquence une lenteur des différents postes. Enfin, la question de la sauvegarde des données s'est ajoutée à la demande initiale.

Plusieurs devis ont été réceptionnés. Ils ont été examinés par la commission «Informatique / communication / nouvelles technologies» en date du 16.12.2020. Après comparaison et étude des offres, M. le Maire propose de retenir l'offre de la société LD SOLUTIONS (67600 – MUTTERHSOLTZ). Cette offre est la plus complète et adaptée au cahier des charges établi. C'est également la plus chère des propositions réceptionnées. Il souhaite que les achats soient échelonnés en donnant la priorité au matériel de la mairie et au dispositif de sauvegarde des données. Un diagnostic complet sera réalisé à l'école pour permettre de s'assurer des achats et installations à faire.

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20210119-2021-01-19-PV-DE
Date de télétransmission : 29/01/2021
Date de réception préfecture : 29/01/2021

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le devis de la société LD SOLUTIONS (67600 – MUTTERSCHOLTZ) relatif au renouvellement du matériel informatique – accès à distance et sauvegarde représentant un montant 6 321.10 € HT (7 585.32 € TTC) ;
- **VALIDE** le devis de la société LD SOLUTIONS (67600 MUTTEZRSCHOLTZ) relatif à la mise à jour, sécurisation sauvegarde et améliorations des postes de l'école représentant un montant de 1 273 € HT (soit 1 527.60 € TTC) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. ANTENNES DE RADIOTELEPHONIE MOBILE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux antennes de radiotéléphonie mobile sont situées sur le ban communal. La commune est sous convention avec ORANGE et ATC France concernant ces deux antennes. M. le Maire rappelle l'historique de ces deux dossiers et précise les loyers perçus par la commune.

Récemment, la commune a été contactée par la société VALOCIME. Cette société propose la revalorisation des parcelles sur lesquelles se trouve un équipement de téléphonie mobile. M. le Maire présente l'offre de la société VALOCIME.

Mme LUSTENBERGER souligne qu'il pourrait être intéressant de contacter d'autres sociétés du même type pour obtenir une autre proposition et avoir un point de comparaison.

Aucune décision ne sera prise ce jour. M. le Maire souhaite dans un premier temps recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le principe de la proposition pour juger s'il y a lieu de poursuivre les discussions.

Après débat, le Conseil Municipal **SOUHAITE LA POURSUITE** de l'étude du dossier.

4. RENOUVELLEMENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Conformément aux dispositions, il doit être procédé, dans la commune de Bootzheim, au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière. Le Maire est membre de droit de cette dernière.

M. le Maire donne lecture des noms des trois titulaires et deux suppléants désignés par la Chambre d'Agriculture d'Alsace, à savoir : MM. FAHRNER Dominique, WEGMANN Jérôme et WITZ Nicolas en tant que titulaires et MM. WEGMANN Claude et KLINGER Christian comme suppléants/

Le Conseil Municipal doit désigner le même nombre de membres.

Il a été **DÉCIDÉ** de désigner les titulaires et suppléants suivants :

Trois Titulaires :

- MULLER Rémy
- RIEGERT Olivier
- FAHRNER Jean-Luc

Deux Suppléants :

- WENDLING Marthe
- GEIMER Martial

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20210119-2021-01-19-PV-DE
Date de télétransmission : 29/01/2021
Date de réception préfecture : 29/01/2021

La réunion d'installation du Bureau se tiendra le lundi 25.01.2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DIVERS ET INFORMATIONS

- A) Tilleul :** les pompiers sont intervenus ce jour pour la sécurisation aux abords de la mairie et de l'école. Certaines branches du tilleul, fragilisées par la neige et les vents, ont craqué et menaçaient de tomber. Un devis d'élagage a été validé cet été. L'intervention est prévue au plus tard en février pendant les vacances scolaires. L'élagueur a été sollicité pour essayer d'avancer les travaux.
- B) Noël des seniors :** la distribution des colis de Noël a été réalisée le 12 décembre 2020. Celle-ci a été appréciée par les seniors. Plusieurs cartes ou mails de remerciements sont arrivés en mairie.
- C) Formation des élus :** les élus disposent d'un Droit individuel à la Formation (DIF). Les catalogues de formations 2021 ont été transmis par courriel. Celles et ceux qui seraient intéressés sont priés de s'adresser en mairie dans les meilleurs délais (si possible 3 mois avant la date de formation prévue). Ce délai permettra une prise en charge financière de la formation via le DIF élus.
- D) Vente de bois de chauffage :** cette année, la vente s'est tenue « à distance ». Malgré le mode d'adjudication inédit, tous les lots ont trouvé preneur pour un total de 2 785 € soit 25 €/stère.
- E) Devis validés :** M. le Maire rappelle qu'il a validé un devis pour la société GERNER relatif à l'acquisition de matériels ou travaux de signalisation. Les travaux sont envisagés d'ici fin janvier ou fin février 2021 (marquage places de stationnement, marquage passage piéton, effacement de places, barrières école, potelet rue de la Forêt). De même, un devis a été signé auprès de la société VIRAGES pour l'acquisition de panneau concernant les déjections canines. Lesdits panneaux seront installés prochainement.
- F) Stationnement :** le Maire invite les conseillers municipaux à mener une réflexion sur la traversée du village et les grands axes (rue de l'Europe, rue de Plazac, rue de Mackenheim, rue Principale et rue de la Forêt), plus particulièrement concernant les possibilités de matérialiser des places de stationnement.
- G) 4 rue des Artisans :** la vente du bien situé 4 rue des Artisans a été signée le 17.11.2020 par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF). Les démarches sont en cours, en collaboration avec l'EPF, pour établir les diagnostics nécessaires. Différentes visites sur place ont déjà eu lieu. La précipitation n'est pas de mise quant aux travaux à envisager sur le bâtiment.
- H) Déploiement de la fibre :** la commune a été contactée par le prestataire en charge du déploiement de la fibre sur le territoire. Des démarches sont déjà en cours pour espérer un début des travaux au deuxième semestre 2021.
- I) Communauté de Communes (CCRM) :** Une réunion des maires s'est tenue le 12 janvier 2020 en visioconférence concernant la création d'un centre de vaccination. M. le Maire a proposé la mise à disposition de la salle polyvalente de la commune. Il en a été chaleureusement remercié. Cependant, compte tenu des critères à remplir et notamment la monopolisation d'une salle au seul usage de lieu de vaccination pendant une durée illimitée, il a été décidé que la CCRM déposera un dossier pour l'ouverture d'un centre de vaccination à la salle des fêtes de Marckolsheim. Les démarches sont en cours à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22h25

Fait à BOOTZHEIM, le 29 janvier 2021
Le Maire, Clément ROHMER



Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20210119-2021-01-19-PV-DE
Date de télétransmission : 29/01/2021
Date de réception préfecture : 29/01/2021